

[ACCUEIL](#) [ACTUALITÉ](#) [SERVICES](#) [PRATIQUE](#) [ARCHIVES](#)[Accueil](#) » [Economie](#) » Lancement d'un programme de travail sur la Charte nationale du paysage

Architectes-paysagistes

Lancement d'un programme de travail sur la Charte nationale du paysage

[« Tous les articles](#)*Lancement d'un programme de travail sur la Charte nationale du paysage*[Partager](#)[J'aime](#) 12

Aujourd'hui, plus que jamais, le paysage est le théâtre des revendications sociales et urbaines à l'échelle mondiale.

La forte croissance urbaine qu'a connue notre pays lors des dernières décennies a rompu plusieurs équilibres structurels et a révélé l'incapacité de la planification urbaine à susciter une production architecturale et urbaine de qualité. Si ce désordre architectural et urbanistique est dû au rythme accéléré du développement urbain, il est aggravé par des actes de construire et d'aménager soumis à un déterminisme administratif et réglementaire, sans considération des spécificités locales et régionales. Malgré plusieurs tentatives ponctuelles d'embellissement entreprises pour rehausser la qualité architecturale du cadre bâti, le constat négatif persiste. La situation de nos paysages urbains reste préoccupante et interpelle pouvoirs publics et usagers. Avec les nouvelles formes de consommation de l'espace (commerce, loisirs et divertissements, etc.) associées à la nouvelle manière d'utilisation du temps (horaire continu), le citoyen a tendance de plus en plus à s'approprier l'espace urbain.

C'est pourquoi et en réponse à l'appel de la Fédération internationale des architectes-paysagistes (IFLA) et en collaboration avec l'UNESCO et ICOMOS (International Council on Monuments and Sites), l'Association des architectes-paysagistes du Maroc (AAPM) a récemment rassemblé ses membres en vue de proposer une Charte nationale pour servir de base à la future Convention internationale du paysage en cours d'élaboration. Dans les mois à venir, l'AAPM lancera un appel aux interlocuteurs et partenaires (ministères, collectivités locales, architectes, urbanistes, société civile, etc.) dans l'objectif de former un groupe de travail, avec le soutien et le cadrage du comité international qui rédige la Convention internationale du paysage (ILC). En tant que catalyseur du développement durable, la Charte nationale du paysage a pour objectif de favoriser la coopération interministérielle et interrégionale ainsi que le dialogue entre public et privé. Cette prise de conscience du paysage au Maroc à travers la Charte nationale sera le garant de la qualité du cadre de vie du citoyen marocain. Sachant

L'info en ligne

MAROC	MONDE
RÉGION	SOCIÉTÉ
SANTÉ	EDUCATION
ENVIRONNEMENT	ECONOMIE
ART & CULTURE	SPORT

EMPLO
LE MATIN lematinemploi.com

Payez en ligne vos annonces web et papier !

[Cliquez ici !](#)

Recherche rapide »

l'info continue »



Violences et insécurité urbaines
Adopter une approche globale et multi-acteurs
21.06.2013 - 10h45

Confédérations
L'Espagne emballe Tahiti dans un carton record
21.06.2013 - 10h06

Climat des affaires au Maroc
Promouvoir l'investissement étranger
21.06.2013 - 09h33

[» Toute l'info continue](#)

Vidéo »

L'Otan demande de laisser l'ONU enquêter sur les armes chimiques

qu'en dépit de l'arsenal juridique et réglementaire de l'urbanisme, le développement urbain reste caractérisé par certains dysfonctionnements liés à la conjugaison de plusieurs facteurs et notamment, au dispositif légal lui-même, à sa mauvaise application et à l'absence de dispositifs adaptés. Aujourd'hui, l'urbanisme pratiqué se contente de planifier l'espace en définissant un cadre réglementaire de gestion des autorisations de construire, sans se soucier des moyens de réalisation des projections spatiales.

Le paysagiste concepteur est dans ce sens qualifié pour être le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur, depuis le jardin jusqu'au territoire. (Le terme de Paysagiste concepteur est utilisé ici à défaut d'une reconnaissance en France du titre d'architecte-paysagiste, reconnu dans tous les autres pays francophones et par les organisations internationales). Depuis 1965, «architecte paysagiste» est inscrit au registre des professions reconnues par le Bureau international du travail dans la version française (Landscape architect en anglais).

Complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre - écologue, ingénieur en paysage, architecte, urbaniste - partageant des savoir-faire avec l'un ou l'autre, le paysagiste concepteur ne se confond pour autant avec aucun de ces métiers. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité ; ni seulement architectural, puisqu'il connaît le végétal, le sol, l'eau, et aussi la complexité, l'évolution et l'incertitude d'un milieu vivant.

Source : AAPM

Les objectifs de l'AAPM

L'Association des architectes-paysagistes fondée officiellement le 28 décembre 2010 est une association qui regroupe les professionnels de la conception et de la maîtrise d'œuvre du paysage issus d'écoles de paysage reconnues à l'échelle internationale par l'IFLA et qui exercent au Maroc. La préoccupation de l'AAPM est autant la valorisation de la profession que celle du paysage au Maroc à toutes les échelles. L'AAPM se veut le lieu privilégié et unique au Maroc de regroupement des concepteurs paysagistes dont le rôle spécifique est la maîtrise du projet de paysage dans toutes ses dimensions. À noter que la profession d'architecte-paysagiste n'est pas encore reconnue au Maroc, alors qu'elle est reconnue à l'échelle internationale.

Publié le : 19 Juin 2013 - E.M.R, LE MATIN

» Toutes les vidéos



Suppléments



Photo »

Activités Royales du 19-20 Juin 2013

» Toutes les photos



Editions spéciales »



Maroc-France
Une volonté partagée d'avancer ensemble
02.04.2013

» Toutes les éditions

Lire également...

Dans la même rubrique

Articles similaires

A la une

- **Contrat programme**
Tadla-Azilal prépare son décollage touristique
21.06.2013
- **Sindibad Beach Resort**
Livraison de la première tranche avant fin 2015
21.06.2013
- **Consommation**
L'inflation monte à 2,4% à fin mai
20.06.2013
- **Partenariat**